

*Virginie Wanyaka BONGUEN**

***LA POLITIQUE SOCIALE DES FORCES ARMEES CAMEROUNAISES
DE 1961 A 1997***

Social Policy of the Armed Forces of Cameroon (1961 to 1997)

Abstract: The armed forces, this great body of the state, not only an orientation towards the battle. Besides its traditional missions, it has an orientation towards the economic and social development of the nation. The social work of the Cameroonian armed forces were hurt during the troubled times in which she played a key role in helping families of military operation or being on the battlefield. The study we undertook was designed to show that the army, contrary to an outdated perception can use its knowledge in partnership with other administrations and to contribute towards improving the social conditions of people through education and evolutionary track of families.

Keywords: Army, Social Policy, Evolution, Cooperation, Partnership, humanitarian

*

Introduction

Parler de politique renvoie en grande partie aux affaires d'un Etat mais, ce concept peut-être appliqué à une panoplie d'autres faits. Les Forces armées ont certainement quelque chose à voir avec ce concept. Toutefois, ce que l'on entend par forces armées renvoie, dans l'imagerie populaire, à tout ce qui concerne les batailles, la guerre, les épreuves de forces etc. Or, ce corps, en temps de paix comme de guerre mène une action sociale et humanitaire auprès des populations.

L'action sociale des forces armées camerounaises commence au mois de juillet 1961¹, avec la création du premier bureau action sociale du ministère des forces

* Département d'Histoire Université de Yaoundé I, Cameroun.

¹ Archives du ministère de la Défense (AMD), Documents de la direction des services centraux, Service social.

armées. Ce bureau s'occupe en priorité de l'humanitaire. Le but visé était de créer une ambiance de solidarité et d'entraide, d'apporter aux militaires touchés par l'adversité une aide morale, matérielle aussi efficace que complète². De 1961 à 1979, ce bureau fut dirigé par un assistant français et, de 1980 à 1985, par le personnel détaché du ministère des affaires sociales³. Les premiers éléments du ministère de la Défense formés par l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales en 1982, a permis la prise en charge de ce bureau par le personnel du ministère de la défense. Il va de soi que cette action sociale s'intéressait à la santé.

S'agissant du service de santé, il est comme son nom l'indique, tout ce qui a trait à la maladie et ses corollaires. Il a connu comme toutes les autres structures du ministère de la Défense, une évolution certaine. Ses formations bénéficient d'un apport tant logistique qu'humain du ministère de la Santé Publique. Depuis quelques années, les formations hospitalières militaires apportent leur concours à celles civiles dans la lutte contre les fléaux qui minent la société. Les forces armées qui se veulent une unité d'avant-garde participent à la couverture sanitaire territoriale là où la santé publique n'a pas de base et inversement.

L'origine des infirmeries de garnison est ancienne et date de l'implantation des premières unités militaires coloniales où il fut créé des infirmeries de garnison. Cette activité s'est poursuivie avec l'accession du Cameroun à l'indépendance et la création des forces armées camerounaises. Le but visé au départ était de venir en aide aux militaires malades ainsi qu'à leur famille et secondairement aux populations civiles. Aujourd'hui, tel est encore le cas, mais l'accent est beaucoup plus mis sur les rentrées générées par les soins apportées.

Etant une composante de la défense, la politique sociale concerne tous les autres ministères et l'on note une grande complémentarité avec les ministres concernés. La politique sociale des forces armées se manifeste aussi bien sur les plans de l'éducation des enfants, de la santé et de l'amélioration des conditions de vie des familles.

Cette étude a pour but de montrer que l'armée, bien qu'étant orientée principalement vers la guerre, suivant ces missions traditionnelles, peut œuvrer au développement économique et social de la nation à travers ces réalisations. Aucune structure ou œuvre n'étant parfaite, nous avons au travers de certaines recherches menées il y a plusieurs années de vous présenter ce qui suit.

² Deffo, P.O., chef de service des affaires sociales au Ministère de la défense, Yaoundé le 20 janvier 1997.

³ Idem.

I. Forces Armées - Education Nationale: Une relation de complémentarité

La relation qui existe entre le ministère de la Défense et certains de ses confrères au plan social prouve d'une certaine manière que ce département ministériel, outre ses missions traditionnelles œuvre pour le social et cela sur bien des plans.

L'armée camerounaise participe à l'éducation des jeunes par la création des écoles primaires et maternelles. Ces écoles sont situées soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des garnisons. (Cf. tableau ci-dessous)

Tableau 1 et 2 : garnisons se trouvant loin des quartiers civils

Ecole maternelle de la gendarmerie de Bafoussam. Année 1993 – 1994, effectif quantitatif des élèves inscrits

Enfants de militaire	Enfants de civils
52	38

Source : Archives du ministère de la Défense.

Ecole maternelle de la 2^{ième} région militaire, Bataillon d'artillerie Edéa. Année 1994 – 1995

Enfants de militaire	Enfants de civils
23	15

Source : Archives du ministère de la Défense.

Tableau 3 : Bataillon interarmes, 611^{ième} Compagnie antichar de Dschang, école maternelle, année 1993 – 1994.

Enfants de militaire	Enfants de civils
28	22

Source : Archives du ministère de la Défense.

Tableau 4, 5 et 6 : Ecoles de garnisons se trouvant à proximité des quartiers civils : Ecole maternelle de la Garde Présidentielle qu quartier Obili à Yaoundé. Année 1994 – 1995

Enfants de militaire	Enfants de civils
50	80

Source : Archives du ministère de la Défense

Ecole maternelle de la Garde Présidentielle qu quartier Obili à Yaoundé. Année 1994 – 1995 de la Gendarmerie mobile au quartier Ngoa – Ekellé à Yaoundé

Enfants de militaire	Enfants de civils
35	60

Source : Archives du ministère de la Défense

Ecole maternelle du régiment du Génie militaire à Douala – Bassa. Année 1996 - 1997

Enfants de militaire	Enfants de civils
20	50

Source : Archives du ministère de la Défense

Au plan pédagogique, ces écoles sont dirigées par le personnel du Mineduc. En revanche, les bâtiments sont fournis par le ministère de la Défense. Cette relation de complémentarité existante va en s'accroissant dans certaines écoles éloignées d'accès difficile, où les commandants de garnisons envoient les militaires ayant suivi ou non une formation d'instructeurs avant leur incorporation, pour suppléer les enseignants civils.

La relation de partenariat qui existe entre ces deux départements ministériels se situe également au niveau de l'admission des militaires dans les écoles d'instituteurs pour y subir une formation. Cette admission date du 7 juillet 1996, à la demande du ministère de l'éducation nationale⁴. Il faut par ailleurs relever que ces relations n'ont pas toujours été pacifiques car, les militaires se croyant tout puissants s'impliquent d'une certaine manière dans la gestion des écoles primaires et maternelles⁵. C'est d'ailleurs ce qui a motivé l'intervention du Ministre de l'Education Nationale dans

⁴ Idem.

⁵ AMD, Rubrique interne de la DAAR "Affaires sociales".

une circulaire interministérielle n°005/B1/1464/MINEDUC/MINDEF relative à la gestion des écoles primaires et maternelles implantées dans les garnisons militaires et les camps de gendarmerie, pour mettre fin aux différents malentendus existants entre les différents personnels. Selon cette circulaire, il existe une dualité dans l'application des textes et une confusion des rôles et attributions qui semblent développer une situation de malaise et entrave le fonctionnement harmonieux des établissements concernés. Pour y mettre fin, il a été prescrit que :

Le ministère de l'Education Nationale est chargé de la gestion des écoles publiques. Cependant, compte tenu du principe de solidarité de l'action gouvernementale, la contribution matérielle du ministère chargé de la défense au bénéfice des écoles, pour un meilleur encadrement pédagogique du personnel et une meilleure formation des élèves sera toujours hautement appréciée⁶.

Dans la gestion du personnel, il est écrit que le ministère de l'éducation nationale assurera seul la nomination des responsables primaires et maternels en même temps qu'il affecte des enseignants en fonction des besoins⁷. Toutefois, pour un bon partenariat, le ministère de la défense peut faire des propositions concernant les personnels à nommer aux fonctions de président et de membres de comité de gestion. Il peut également favoriser si cela est nécessaire, la formation pédagogique des aides sociales en leur offrant la possibilité de participer aux stages et aux séminaires qu'il peut organiser, de même qu'il peut accorder l'autorisation de s'inscrire aux concours d'entrée dans les écoles nationales d'instituteurs de l'enseignement général si elles le désirent et si, également, elles remplissent les conditions requises. La création des écoles primaires et maternelles dans les garnisons vise à donner une éducation sans faille aux enfants.

1. La création des écoles primaires et maternelles

Dans le souci de donner une formation et d'instruire les enfants vivant dans les garnisons militaires et dans les environs, le ministère de la défense, en accord avec le ministère de l'éducation nationale, a créé des écoles primaires et maternelles dans toutes les garnisons militaires dès 1960⁸. Au départ, l'encadrement des jeunes était assuré par des militaires instituteurs ou non. A partir de 1990, celui-ci va être assuré par les enseignants du ministère de l'Education Nationale⁹. Quoique ce ne sont pas uniquement les militaires qui ont assuré cette instruction, ils étaient cependant plus

⁶ AMD, circulaire interministérielle n°005/B1/1464 Mineduc/Mindef, p.2.

⁷ Ibid.

⁸ AMD, Rubrique interne de la Direction des Affaires Administratives et Réglementaires (DAAR).

⁹ Ibid.

nombreux que ceux du ministère de l'Éducation Nationale surtout dans les petites localités telles que : Koutaba, Mamfé, Kousseri, etc.

Aujourd'hui, on compte au sein du ministère de la Défense 25 écoles maternelles et une quinzaine d'écoles primaires allant de la Sil au CMII réparties sur tout l'ensemble du territoire¹⁰. Nous pouvons citer entre autres les écoles primaires et maternelles de la gendarmerie nationale, du camp Génin au quartier général; de la garde présidentielle à Yaoundé ; du Bataillon d'artillerie sol-sol à Nkongsamba ; du camp militaire de Koutaba ; du camp militaire de Dschang ; du régiment du génie militaire à Douala ; du camp militaire de Ngaoundal etc.

D'autres écoles sont en voie de création dans les garnisons militaires notamment à Djoum où, il était question de créer un cycle complet allant de la Sil au secondaire¹¹. A Ngaoundal, les autorités ont récupéré une école bilingue construite par les parents et l'ont développé au profit des jeunes. Cette instruction dispensée dans les écoles se trouvant dans les garnisons militaires est certes au profit des enfants des militaires mais, les civils aux abords des camps peuvent faire profiter de cette instruction à leurs enfants.

2. Les bénéficiaires de l'encadrement

D'après les études faites, nous avons pu constater que les écoles primaires et maternelles se trouvant dans les garnisons ne sont pas uniquement réservées aux enfants des militaires. Tout est fonction de l'emplacement des écoles par rapport à la situation géographique de la garnison. De ce fait, si nous avons par exemple une garnison se trouvant en plein quartier civil comme c'est le cas de l'école militaire de la garde présidentielle au quartier melen à Yaoundé, il va de soi qu'il y ait plus d'élèves enfants de civils que de militaires. Inversement pour ce qui est de l'école publique du camp militaire de Koutaba où la garnison détient les deux tiers de la population, le taux d'enfants de militaires inscrits dans cette école est assez élevé¹². Ces écoles, il faut le signaler, n'ont certes pas été créées pour les civils mais, à défaut d'élèves enfants de militaires, il a fallu accepter les civils.

Les frais de scolarité au vu des différents rapports sont fixés à 4500Fcf pour les enfants d'officiers et de civils, à 3500Fcf pour les enfants de sous-officiers et hommes de troupes¹³. Ce qui est contraire à la circulaire

¹⁰ Deffo, P.O., chef de service des affaires sociales au Ministère de la défense, Yaoundé le 20 janvier 1997.

¹¹ Idem.

¹² Idem.

¹³ Ntede, J., 54 ans environ, lieutenant de vaisseau en service à l'hôpital militaire, Yaoundé le 15 mars 1998. Aujourd'hui Capitaine de frégate.

n°30/31/1464/Mineduc/SG/Sapps en date du 2 novembre 1992, où le ministre de l'Education Nationale fixe les conditions exigibles des élèves qui s'élève à 3000Fcfa dans l'enseignement secondaire général, technique, normal, post primaire et maternel public à 500Fcfa dans l'enseignement primaire public. Cette disposition s'explique selon notre informateur par le fait que les écoles se trouvant dans les garnisons militaires s'autogèrent et, elles le doivent faire face à un certain nombre de problèmes. Il continue en disant que ces différents frais concernent uniquement la maternelle. On y trouve différents enseignants confirmés ou d'appoint. Comment est assurée leur formation ?

3. La formation des enseignants

La formation est assurée par le ministère de l'Education Nationale qui affecte des enseignants afin de dispenser les cours dans les écoles militaires. Compte tenu de la pénurie d'enseignants au MINEDUB, le ministre de la Défense envoient les aides maternelles suppléer ce manque.

Depuis 1996, les militaires sont autorisés à s'inscrire dans les écoles d'instituteurs afin de recevoir une formation dans le but de mieux dispenser les enseignements. Et, pour être à même de suivre cette formation, il leur remplir certaines conditions telles que voir un B.E.P.C, un probatoire, un baccalauréat¹⁴.

Il est à noter que cette formation va d'un an à trois suivant le diplôme de base. Dans certaines écoles maternelles de garnison, tout le personnel relève du ministère de la Défense. On peut y trouver le personnel des affaires sociales, par contre pour ce qui est des écoles primaires, le personnel relève du Mineduc à une exception près (cas où la garnison se trouve dans une zone reculée). Ici, les militaires sont utilisés comme personnel d'appoint mais leur évaluation est le fait de leur administration d'origine. Le statut des militaires enseignants ne diffère pas de celle des autres militaires car les promotions viennent de la hiérarchie. Pour certains informateurs, éduquer un enfant est la chose la plus importante dans la vie¹⁵. Les forces armées n'entretiennent pas que des relations avec le Mineduc, elles sont en relation avec d'autres départements ministériels tels que : les ministères des Affaires Sociales et de la Condition Féminine précédemment ministère des Affaires Sociales et la Santé Publique.

¹⁴ AMD, Rubrique interne de la Direction des Affaires Administratives et Réglementaires.

¹⁵ Mbamba C. sergent et Evouna L. major, Yaoundé le 24 janvier 1998.

II. Forces Armées - Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine

L'action sociale militaire est d'un soutien appréciable pendant l'absence temporaire ou définitive du chef de famille. Le bureau action sociale du ministère de la Défense en collaboration avec le Minascof vise l'éducation de la femme et la sensibilise à tous les différents problèmes familiaux et conjugaux qu'elle peut rencontrer.

1. Une relation de partenariat

La relation qui existe entre la Mindef et le Minascof se situe dans la formation de son personnel (civils et militaires confondus). La formation reçue par l'assistante sociale lui permet d'aborder tous les problèmes physico-sociaux de plus en plus nombreux. Il est à noter que si l'éducation sanitaire a atteint un niveau convenable, c'est en partie grâce aux efforts antérieurs et à la vulgarisation de certains principes de base inculqués aux mères de famille lors des différents séminaires organisés à leur intention par le Minascof. Mais, il reste cependant beaucoup à réaliser quant à la protection des mères et enfants¹⁶.

En période de guerre, au vu de la formation suivie, les assistantes sociales peuvent être envoyées au front pour être en rapport avec le corps médical pour mener des enquêtes. Celles-ci leur permettent de voir dans quel état d'esprit se trouvent les militaires (le soutien de la base au front)¹⁷. La base étant ici l'aide morale et matérielle que le bureau action sociale apporte. Cette relation qui existe entre ces deux départements n'est pas uniquement de complémentarité. Elle intervient également dans l'amélioration des conditions de vie des familles, l'homme en tenue est un être déstabilisé. Déstabilisé du fait qu'il soit toujours en mission, en opération ou en guerre.

2. Dans l'amélioration des conditions de vie des familles

La place accordée de nos jours aux relations entre parents et enfants, la connaissance des méfaits engendrés par les séparations prolongées dans les familles, la cohabitation dans les grands ensembles, les notions sur le développement psychique et les influences bonnes ou mauvaises du milieu environnant, les multiples problèmes posés par notre époque aux adolescents, l'orientation professionnelle des jeunes et le choix du métier futur, tout ce qui, un jour ou l'autre,

¹⁶ Tsogo, M. Enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe, Yaoundé le 24 janvier 1998.

¹⁷ Idem.

amène des questions au sein d'une famille, trouve sa place dans les préoccupations d'un service social qui aide à y trouver une réponse. Le travailleur social se doit de participer à l'évolution du problème des familles et d'attirer l'attention de chaque partenaire sur ses responsabilités.

Il y a par exemple, certains parents qui, une fois la fin du mois arrivée, vont s'installer dans les différents débits de boissons et salles de jeu. Le constat ici est que pour l'homme en tenue, l'instabilité due aux obligations de service provoque une instabilité caractérielle. Du fait de ces obligations de service, entre autres les missions prolongées, les permanences, les cas de crise comme c'est le cas à Bakassi, l'étroitesse des casernes rend la cohabitation difficile dans les camps militaires d'où, en effet le rôle primordial que joue le service social dans les garnisons militaires. Le service social, dans l'amélioration des conditions de vie des familles s'occupe des épouses des militaires en leur apprenant à mieux apprécier et à faire face à leurs devoirs. Il leur sert de conseiller familial et est, en relation permanente avec les familles afin d'éviter tout dérapage et de mieux supporter la vie dans les casernes.

3. L'assistance aux enfants

Le service social des forces armées, comme tous les autres services sociaux s'occupe des enfants abandonnés, des élèves, des nouveaux nés abandonnés avec placement dans les orphelinats. Le service social peut prendre en éducation en milieu ouvert (enfants délinquants) ou demander un placement institutionnel (placement dans un centre de rééducation).

Pour les responsables des services sociaux des forces armées, l'excès d'autorité et les différentes erreurs éducatives des parents peuvent pousser l'enfant à la délinquance dans les garnisons militaires. Leur mission est de rechercher les lacunes de l'enfant puis d'en tirer la sonnette d'alarme auprès des parents. Le service social n'a pas seulement l'obligation d'assister, de contrôler mais il doit également observer l'évolution de l'enfant et, en cas d'anomalie, le transférer dans un centre de santé de la place (infirmerie de garnison) ou à l'hôpital militaire si l'on se trouve à Yaoundé.

III. Forces Armées - Santé Publique

Le service de santé des forces armées a connu, comme les autres structures sociales du ministère de la Défense, une évolution certaine. Les formations hospitalières militaires ont bénéficié et bénéficie d'un apport tant logistique qu'humain dans la formation du personnel du ministère de la Santé Publique. Depuis quelques années, les formations hospitalières militaires apportent leur concours aux formations hospitalières civiles dans la lutte contre les fléaux qui minent la société.

Les forces armées qui se veulent une unité d'avant-garde participent à la couverture sanitaire des populations reculées là où la santé publique n'a pas de base et inversement et est ainsi d'un apport certain.

Depuis 1993¹⁸, certaines infirmeries de garnisons ont été transformées en centre médical et en hôpital. Ce passage fut lié à une volonté de progrès et à la nécessité d'améliorer les structures sanitaires, à l'augmentation progressive de la clientèle d'une manière quantitative qui nécessite un agrandissement des structures afin que celles-ci puissent répondre aux besoins d'une clientèle sans cesse croissante. Il y a en outre la nécessité d'utiliser ce grand potentiel de médecins militaires et d'infirmiers.

Les formations hospitalières militaires qui s'occupaient prioritairement des militaires et de leur famille, s'ouvrent vers le grand public en fonction de leur capacité d'accueil. Les civils participent aux frais de fonctionnement mais, il s'agit d'une participation catégorielle, cela revient à dire que la somme que laisse un individu civil pour ses soins rentre dans le fonctionnement et l'entretien de la formation hospitalière concernée.

L'hôpital militaire et les centres médicaux militaires sont chargés de l'application des soins de médecine préventive et curative, des explorations fonctionnelles, des expertises et de la recherche médicale dans les forces armées. Ils se doivent de participer à l'instruction, à la formation et au recyclage des personnels médicaux et paramédicaux des forces armées en collaboration avec le ministère de la Santé Publique. Les formations hospitalières militaires peuvent contribuer activement au développement économique et social du Cameroun, en ce sens qu'en attendant les situations de crise, elles participent à la couverture sanitaire de toute la population sans discrimination. La production de l'armée ne peut-être chiffrée en termes de recettes générées par les soins prodigués à la population mais plus tôt en termes d'apport dans la diminution du coût du traitement citoyens car, les impôts prélevés permettent l'achat du matériel pouvant servir à tous. Les formations hospitalières produisent et s'auto entretiennent, ce qui réduit la charge de l'Etat à leur endroit.

Depuis la transformation de l'infirmerie de garnison de Yaoundé en hôpital militaire en 1994, sur 1388 malades enregistrés, 986 étaient des civils. En 1995, l'hôpital militaire a reçu 1523 malades au service des hospitalisations dont 1103 civils et, en 1996, 1569 malades ont été enregistrés dont 963 civils. De 1994 à 1998, le service spécialisé de pédiatrie a reçu la visite de 1315 patients, enfants de militaires et civils confondus et, au vu des différentes données que nous avons reçu,

¹⁸ AMD, Décret n°93/213 du 4 août 1993 portant création et organisation des formations hospitalières.

nous pouvons certifier que les populations civiles représentent les 2/3 des malades de l'hôpital. Le service gynécologique et d'obstétricie quant à lui, connaît un nombre sans cesse croissant de patientes depuis l'ouverture de la maternité en 1994. La morgue, la plus sollicitée à cause des tarifs pratiqués connaît également une croissance car, de 1994 à 1997, 3520 corps y sont passés. La moyenne hebdomadaire étant de 30 corps. La contenance de celle-ci est de 22 places. Les civils ont droit à 20 places au maximum et à un minimum de 18 places. Quant aux militaires, il leur est réservé 2 caissons pouvant contenir 8 corps au maximum 4 au minimum. Les tableaux ci-dessous donnent une meilleure illustration des faits.

Tableau 1 : Evolution des effectifs des patientes de 1994 à 1997

Années	Hospitalisation	Consultations simples	Accouchement
1994	1105	1500	810
1995	972	2467	566
1996	2357	2500	2057
1997(Avril)	1150	1300	990
Total	5584	7767	4423

Source : AMD. Rubrique interne de l'HMY.

Tableau 2 : Evolution des effectifs en pédiatrie (Enfants civils et de militaires confondus)

Années	Nombre des patients
1994	207
1995	412
1996	450
1997 (avril)	320
Total	1389

Source : AMD. Rubrique interne de l'HMY.

Tableau 3 : Evolution des effectifs aux urgences et à l'accueil (hospitalisation)

Années	Militaires	Civils	Total
1994	402	986	1388

1995	420	1103	1523
1996	606	1500	2106
1997 (avril)	300	900	1200
Total	1728	4489	6217

Source : AMD. Rubrique interne de l'HMY.

Tableau 4 : Evolution des effectifs aux urgences et à l'accueil (Morgue)

Années	Militaires	Civils	Total
1994	960	96	1056
1995	192	864	1056
1996	192	864	1056
1997 (avril)	64	288	352
Total	544	2976	3520

Source : AMD. Rubrique interne de l'HMY.

Outre cet aspect social et humanitaire que remplissent les formations hospitalières militaires, il est important de signaler l'existence des relations de complémentarité et de partenariat qu'entretient cette formation avec les autres formations hospitalières de la ville de Yaoundé. Ceci dans la formation de certains médecins à la faculté de médecine et des sciences biomédicales et paramédicales (Ayo) ; des actions humanitaires, avec le soutien aux sinistrés de Nyos en 1984, la lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles et, dans le cadre de la recherche, le détachement des médecins et pharmaciens au Ministère de la Santé Publique depuis 1986. Dans la lutte contre cette endémie, le ministère de la défense a assuré 2 ans durant, la présidence de ONU-SIDA¹⁹.

Pour ce qui est des hôpitaux de la place, il y a collaboration au niveau du recrutement des médecins vacataires dans certaines spécialités et pour la médecine

¹⁹ Mpoudi Ngolle E, Colonel, Yaoundé le 5 mars 1998.

généraliste, l'hôpital militaire fait appel à leurs services par rapport au plateau technique et surtout dans le domaine de l'imagerie médicale.

Conclusion

Les forces armées au plan social et humanitaire sont d'un soutien sans pareil à l'Etat car, là où il est susceptible de ne trouver aucune école primaire, aucune infirmerie, les forces armées, du fait de leur installation dans une localité la créent. Le président français Jacques Chirac l'avait si bien compris que lors de la présentation des grandes orientations de la réforme des armées françaises le 23 février 1996 à l'Ecole Militaire de Paris, il disait : « *l'armée est un corps vivant, qui évolue au rythme des missions que lui confie la nation, s'adaptant aux exigences de la sécurité, aux ambitions de son peuple, aux contraintes de son environnement* ». Poursuivant son allocution sur le métier militaire, il avait dit que c'est un super métier, s'arrangeant mal de l'improvisation et du non professionnalisation. Cela revient à dire que les personnels de nos forces armées doivent tous être des professionnels afin de faire face à d'éventuels problèmes. Problèmes que nous avons constatés et que les membres de ce corps peuvent relever. Leur professionnalisation à cet effet est en cours depuis la réforme des forces armées camerounaises en date du 21 juillet 2001.

Bibliographie

Loi n°67/LF du 12 juin 1967 portant Organisation Générale de la Défense.

Circulaire - interministérielle n°005/B1/1464 Mineduc/Mindef relative à la gestion des écoles primaires et maternelles implantées dans les garnisons militaires.

Procès verbal n° 01067/ Minfa/300 du 19.12/1972 de la reunion tenue le 15/12/1972 relative à la participation des forces armées au développement économique et social.

Compte rendu n°00163/ Minfa/300 du 23/01/1973 de la reunion relative à la participation des forces armées au développement économique et social.

Compte rendu n° 00497/ Minfa/300 du 21/02/1975 de la reunion relative à la formation professionnelle dans les forces armées dans le cadre de la participation économique et sociale.

Circulaire n°003/CAB/PR du 10/4/1981 relative aux prestations de service fournis par le Minfa aux différentes administrations et particuliers.

Décret n°93/43 du 4/8/1993 portant création et organisation des formations hospitalières militaires.

Instruction ministérielle n°94/07/92/IM/Mindef/01 portant réglementation intérieure de l'hôpital militaire.

J.O.C n° 4 du 13 novembre 1959.

J.O.C n° 3 de juin 1961.

Deffo, P.O., 65 ans, ancien chef service des affaires sociales à la DAAR.

Noukuinou M., 60 ans, ancienne responsable du service social de la garde présidentielle.

Mbiah, P., ancien directeur de l'école publique groupe II de la Gendarmerie mobile.

Tsogo M., 40 ans environ, Capitaine de corvette, en service à la DAAR. A l'époque, elle était Enseigne de vaisseau de 2^{ième} classe.

Manda., 40 ans environ, Capitaine de corvette, en service à la DAAR. A l'époque, il était Enseigne de vaisseau de 2^{ième} classe.

Awouma, V., 40 ans environ, Capitaine de corvette, en service à l'hôpital militaire. A l'époque, il était Enseigne de vaisseau de 2^{ième} classe.

Ntede, J., 54 ans environ, Capitaine de frégate, en service à l'hôpital militaire. A l'époque, il était lieutenant de vaisseau.

Mpoudi Ngolle, E., 62 ans environ, Colonel Médecin, ancien chef du service spécialisé de Dermatologie. (Aujourd'hui retraité)

Nso Mbogos., 62 ans environ, Colonel Médecin, ancien directeur de la Santé militaire. (Aujourd'hui retraité)

Abissegué, B., 66 ans environ, Colonel Médécin, ancien directeur de la Santé militaire. (Aujourd'hui retraité)